

En adhérant, vous rejoignez tous-tes les collègues, adhérent-e-s et militant-e-s, convaincu-e-s que l'UNITE est la condition primordiale pour faire avancer les revendications définies par et pour toute la profession.
Le SNUipp-FSU, **fort du soutien de ses adhérent-e-s**, vous informe, vous défend, communique, rassemble !
Alors, pour mener à bien les missions qu'ENSEMBLE nous nous donnons, n'hésitez plus, **SYNDIQUEZ-VOUS !**

NOM.....NOM de jeune fille.....Prénom.....
Date de naissance..... Sexe : ☐ M ☐ F
Adresse.....
Code Postal.....Ville.....
E-mail.....Tél.....

Je me syndique à la section Pas de Calais du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC.

Je demande au SNUipp-FSU Pas de Calais de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06-01-78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU Pas de Calais.

Le.....

Signature.....

Montant de la cotisation : 80€uros

- ☐ Par chèque(s) à l'ordre du SNUipp Pas de Calais
☐ Par prélèvement en ____ fois (maxi 8 prélèvements) → **remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB ou RICE**

Les autorisations de prélèvement sont valables pour l'année scolaire en cours. Elles seront renouvelées par tacite reconduction et cesseront sur simple demande de votre part. A chaque rentrée scolaire vous recevrez un courrier de mise à jour de votre situation.

Le saviez-vous ?

En 2020, vous pourrez **déduire 66% de la cotisation** syndicale de votre impôt sur le revenu de 2018 !
Et si vous n'êtes pas imposable, ce montant vous sera remboursé par l'administration fiscale !

Adhérer en ligne... c'est facile !

Adhésion et paiement en ligne sécurisé !

Payer en 1, 2, 3 ou 4 fois !

adherer.snuipp.fr/62

~ 80 euros ~



27€ seulement après déduction des impôts !

**SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE
BONNE IDÉE.**

POUR SON MÉTIER
POUR SOI-MÊME
POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

<https://adherer.snuipp.fr>



66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur:

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR 54 ZZZ 406244

Nom : SNU IPP 62

Adresse : 16 rue Aristide Briand

Code postal : 62000

Ville : ARRAS

Pays : FRANCE

IBAN (*)

BIC (*)

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

